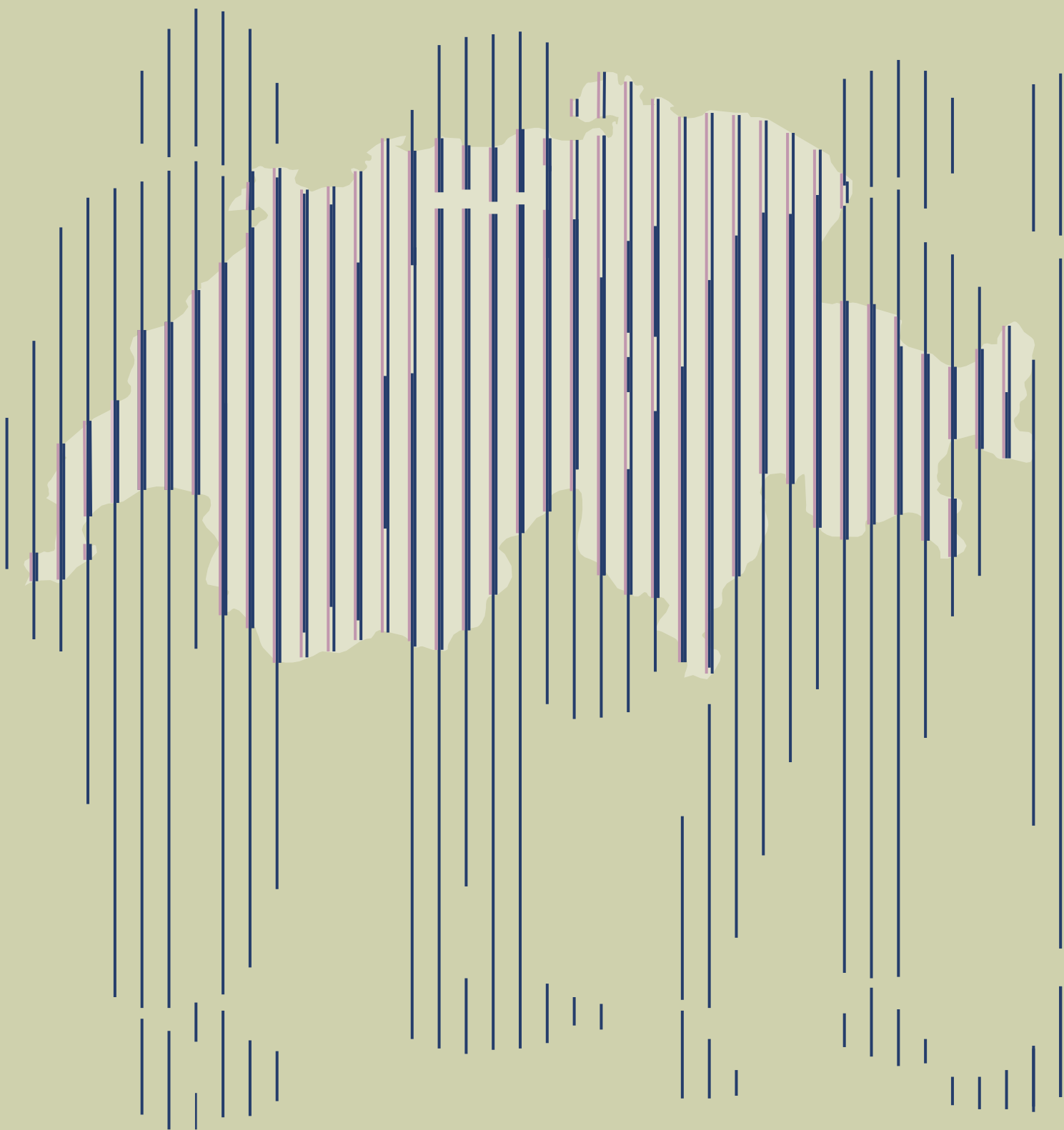


Les prestataires de la consultation parents-enfants

Un aperçu actuel des structures, chiffres clés et offres



À quoi ressemblent les structures et l'offre des prestataires de la consultation parents-enfants (CPE) dans toute la Suisse actuellement ? De quelles ressources dispose-t-elle, sur le plan des finances et du personnel ? Pour répondre à ces questions entre autres, l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE) a réalisé cette année, pour la troisième fois après 2016 et 2018, une enquête sur le « profil » des prestataires de CPE en Suisse.

Auteure : Anna Frey,
responsable du secrétariat
de l'ASCPE
Traduction: Nicola Dänzer

Le constat n'est pas nouveau : d'importantes différences existent entre les prestataires de CPE, au niveau de la forme d'organisation et des organismes responsables (associations, soins à domicile, associations de communes, administration publique), mais aussi au niveau des structures d'exploitation et des ressources disponibles. En termes de taille, on peut néanmoins identifier une dimension « moyenne » pour les prestataires de CPE actuels : la grande majorité des prestataires de CPE en Suisse et près de 77 % des organisations ayant pris part à l'enquête, constituent des employeurs d'assez petite taille totalisant jusqu'à 3 équivalents plein temps consacrés à la CPE. Parmi ceux-ci, 12 % sont des très petits prestataires chez qui moins d'un équivalent plein temps est prévu pour la CPE. Un petit quart des organisations interrogées réalisent des prestations de consultation avec plus de 3 équivalents plein temps. Les équivalents plein temps effectifs des employeurs interrogés varient entre 25 % et 3440 % pour la CPE.

Davantage de ressources humaines pour la direction et l'administration

Un équivalent plein temps de consultation est partagé en moyenne par 2,3 conseillères, ce qui permet de déduire qu'il existe un taux élevé de personnes réalisant ce travail avec un taux d'activité assez bas (25-50 %). Toutes sont aujourd'hui encore des *infirmières* petite enfance, car il n'existe pas encore d'*infirmiers* petite enfance dans la consultation parents-enfants.

En moyenne, actuellement un équivalent plein temps « couvre » 300 naissances (écart type: 170 naissances). Toutes les organisations ont cependant en commun de former, dans leurs régions respectives, des réseaux décentralisés de structures couvrant des secteurs assez petits. En moyenne, dans les régions couvertes par les organisations, il existe 1 centre de consultation pour 5000 habitants. Environ 80 % des organisations interrogées disposent, en plus des pourcentages consacrés à la consulta-

tion, de ressources humaines pour des fonctions de direction et d'administration. Il existe toujours une petite part d'organisations qui ne disposent pas de ressources pour les fonctions de direction et d'administration : à savoir 20 % des organisations interrogées. Cette part tend cependant à diminuer : en 2016, le nombre d'organisations ne disposant pas de ressources consacrées à la direction et l'administration était encore presque le double d'aujourd'hui selon l'enquête réalisée à l'époque.

Davantage de consultations par e-mail et d'offres de groupe

Les consultations personnelles dans les centres de consultation (avec ou sans rendez-vous), ainsi que les consultations téléphoniques et les visites à domicile font partie de l'offre de base de tous les prestataires de CPE (à l'exception d'une organisation interrogée, qui ne propose pas de visites à domicile, ni de consultations téléphoniques). La demande croissante des parents pour des échanges en groupes se répercute aussi sur le catalogue de prestations de la CPE. Les diverses formes de consultation en groupe sont en augmentation et font aujourd'hui partie de l'offre d'environ 40 % des organisations interrogées, tandis qu'en 2016 elles étaient encore environ deux fois moins nombreuses.

Les consultations par e-mail font aujourd'hui partie de l'offre de base chez environ 80 % des organisations, ce qui est nettement supérieur aux années précédentes (65 % lors des enquêtes de 2018 et 2016). La consultation-chat directement par l'intermédiaire d'un site web reste actuellement encore très anecdotique. En raison de la pandémie de covid-19, les outils vidéo ou de messagerie (p.ex. Face-Time) ont été intégrés ou renforcés dans l'offre dans des délais très courts. Les enquêtes futures montreront dans quelle mesure ces nouveaux canaux feront leur entrée dans l'offre de base d'un nombre croissant de centres de consultation et dans quelle mesure, les prestataires de CPE pourront s'adapter aux besoins des jeunes parents en termes de moyens numériques.

Une part importante (80 %) des prestataires CPE réalisent, en parallèle à l'offre de consultation, aussi d'autres prestations dans le domaine de l'encouragement précoce et de la formation des

L'enquête « Profil des prestataires de la consultation parents-enfants en Suisse 2020 »

Ce rapport se fonde sur l'enquête réalisée par l'ASCPE entre juin et septembre 2020 auprès de tous les prestataires de CPE. Après 2016 et 2018, cette enquête est la troisième du genre. Elle a pour objectif de dégager une vue d'ensemble actuelle des prestations de consultation parents-enfants à travers des chiffres-clés et des structures. Sur un total de 84 organisations, 66 ont pris part à l'enquête (ce qui représente un taux de participation de 78,5 %). Au total, ces 66 organisations ont réalisé plus de 254 000 consultations.

parents. 65 % des organisations interrogées proposent, par exemple, des groupes parents-enfants ou des halte-bébés ; environ 45 % proposent des cours pour les parents (p. ex. massages pour bébé, cours tissus porte-bébé, soirées thématiques, etc.). Des offres spécifiquement adressées aux familles défavorisées socialement sont disponibles chez 38 % des organisations interrogées. Seule une petite minorité propose des offres spécifiquement adressées aux pères.

La CPE en tant qu'acteur dans le réseau de la petite enfance

La mise en réseau active avec d'autres acteurs est un aspect central du travail de la CPE. L'enquête montre que cette mise en réseau continue de se faire prioritairement avec les acteurs du domaine de la santé. 95 % des organisations interrogées affirment qu'elles travaillent en réseau avec les sages-femmes, 92 % avec les pédiatres et cliniques de naissance. Tout juste 60 % des prestataires de CPE entretiennent le réseau avec des acteurs des domaines de la pédagogie spécialisée (pédagogie spécialisée de la petite enfance, psychomotricité, logopédie, ergothérapie et physiothérapie), ainsi qu'avec les professionnels-les de la psychologie et psychiatrie de l'enfance et de la jeunesse. D'autres partenaires de réseau pertinents sont les services et autorités sociales, les structures d'accueil extrafamilial et les groupes de jeu, ainsi que les acteurs du domaine de la migration et de l'intégration (p. ex. Femmes-Tische, programmes dans le domaine de l'asile). On relève en revanche très peu de liens, dans la pratique, avec les acteurs de l'éducation au-delà de la petite enfance (notamment les écoles / autorités scolaires / services de médecine scolaire).

Financement des offres et budget

Dans l'ensemble de la Suisse, la CPE est une offre financée par les collectivités publiques (communes et / ou cantons) et donc gratuite pour les familles. Les dons et les contributions des parents ne représentent aujourd'hui pas même 0,5 % du budget des organisations interrogées en moyenne. Parmi les différents systèmes de financement, celui qui s'est clairement imposé (chez 44 % des organisations interrogées), consiste à calculer la contribution de la collectivité publique en fonction du nombre d'habitants-es ou de naissances dans la région concernée. On rencontre aussi fréquemment des contrats de prestation avec un budget global fixe qui ne fait pas l'objet d'une adaptation annuelle (environ 35 % des organisations interrogées).

Selon la taille de la région couverte par une organisation de CPE, le budget peut varier considérablement. En moyenne nationale, les organisations disposent d'un budget de CHF 5.90 par habitant-e de la région concernée (variation standard : CHF 2.24). L'enquête montre en outre que plus l'organisation de CPE est grande (nombre de postes), plus son budget disponible par habitant-e tend à être élevé.

Il est important, à ce propos, de prendre en considération la diversité des facteurs qui influencent

les coûts liés à l'offre et pas uniquement le nombre d'habitants-es dans la région couverte. D'autres facteurs qui déterminent combien de ressources financières sont nécessaires pour offrir des prestations de qualité et répondant aux besoins des familles, sont la forme et la visée de l'offre de consultation, la structure des âges des enfants concernés et la complexité des cas, ainsi que la composition démographique dans la région en question.

Documentation et contrôle de la qualité

90 % des organisations disposent d'un ou plusieurs instruments de contrôle de qualité. Trois quarts d'entre elles utilisent les « standards et lignes directrices » de l'ASCPE (en allemand et en italien) ; 73 % affirment garantir la qualité en réalisant des supervisions régulières ; et 30 % disposent, en plus, leur propre système de contrôle de qualité. Les systèmes de documentation qui se sont imposés en particulier en Suisse alémanique et au Tessin sont les programmes MVB3 resp. MVB4, qui sont utilisés par 80 % des organisations interrogées (en grande majorité MVB4). Il reste aujourd'hui encore 8 % d'organisations, parmi celles qui ont pris part à l'enquête, qui ne saisissent pas les consultations dans un système informatisé.

L'évaluation présentée ici montre que : la CPE est, dans l'ensemble de la Suisse, un acteur faisant partie d'un réseau, qui assume des tâches importantes dans les domaines de l'accompagnement des jeunes familles et de l'encouragement de la petite enfance et qui continue à se développer. D'importantes différences existent toujours entre les prestataires au niveau des structures d'exploitation, de la taille, des formes d'organisation et des ressources disponibles. On comprend aisément que cette diversité implique aussi que les portfolios de prestations et les possibilités des différentes organisations varient fortement. En même temps, les prestations avérées dans l'offre de base restent relativement homogènes sur l'ensemble des organisations. Les moyens numériques devraient continuer de se développer et permettre de toucher les familles. La mesure dans laquelle les conséquences de la pandémie de covid-19 y aura contribué reste encore à vérifier.